



Mairie d'Ymonville
Place des Saints Pères
28150 YMONVILLE

ARRETE N° 30-2024
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE
STATIONNER PLACE DES SAINTS PERES

Le Maire de la Commune d'YMONVILLE,

- Vu le code des Collectivités territoriales notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-4
- Considérant la nécessité de règlementer la circulation et le stationnement des véhicules pour permettre l'installation de RC CARS MODELISME (Western Show) représenté par Monsieur Loyel sur toute la surface de la Place des Saints Pères,

ARRETE

ARTICLE 1 – En raison de l'installation de RC CARS MODELISME représenté par Monsieur Loyel (Spectacle WESTERN) la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits **du jeudi 19 septembre 2024 à partir de 14 heures jusqu'au samedi 21 septembre 2024 à 10 heures sur la Place des Saints Pères.**

ARTICLE 2 - La signalisation d'interdiction de stationner découlant des présentes prescriptions sera établie conformément aux dispositions réglementaires susvisées. Elle sera mise en place par la commune d'Ymonville.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en mairie.

ARTICLE 4 – La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 – Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié :

- Monsieur le Maire d'Ymonville
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Voves

Fait à Ymonville,
Le 17 septembre 2024
Le Maire



Laurent CASSONNET